RENAULT TRUCKS

W66-12

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Philippe BAUDOUIN , certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type : Variante : Version :	PRC3C UJZ6T4 NARR73680S07SUBNN00
0.2.1	Nom commercial :	D WIDE
0.2.2	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur(énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):	---
0.4	Catégorie de véhicule :	N3
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur:	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest – France
0.51	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):	---
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10.	Numéro d'identification du véhicule: est conforme à tous égards au type décrit dans la réception: délivrée le:	VF620M862JB002436 e2*2007/46*0031*18 2017-04-04

- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2017-11-03

Performances environnementales			
46.	Niveau sonore:		
	A l'arrêt		82 dB(A) à un régime de 1575tr/min
	En marche (dB(A))		77,3
47.	Niveau des émissions d'échappement:		Euro VI-C
48.	Emissions d'échappement:		
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		595/2009*2016/1718C
	1.1. Procédure d'essai: ESC	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---	
	Opacité de la fumée (ELR): (m^{-1})		Not applicable
	1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	CO (mg/kWh): THC (mg/kWh): NMHC (mg/kWh): NOx (mg/kWh): THC + NOx (mg/kWh NH3 (ppm): Particules (masse) (mg/kWh): Particules (nombre) (#/kWh):	174 3 - 145 - 8 3.5 2.23E+11
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: --- NOx: — NMHC: — THC: --- CH4: — Particules: —	
	2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh) : NOx (mg/kWh): NMHC (mg/kWh): THC (mg/kWh) : CH_4 (mg/kWh): NH3 (ppm): Particules (masse) (mg/kWh): Particules (nombre) (#/kWh):	146 262 - 4 - 0.9 6.2 2.77E+11
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m^{-1})		0.55 595/2009*2016/1718C
Divers			
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :		Non
52.	Remarques: Réduction du couple: Largeur maximale admissible:		— TR25C (2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)

PUBLICITA